

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 octobre 2018

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 17 octobre à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que cette séance est particulière puisqu'elle a le plaisir d'accueillir le Conseil municipal des enfants élu le vendredi 12 octobre dernier.



Monsieur le Maire poursuit avec l'adoption du compte rendu du Conseil municipal du mercredi 26 septembre 2018.

Le Conseil municipal adopte le compte-rendu dans la forme, à l'unanimité, sans observations ni remarques.



Monsieur le Maire poursuit en précisant qu'il s'agit d'un Conseil municipal extraordinaire puisque va être procédé à l'installation du Conseil municipal des enfants.

L'idée de ce projet est le fruit d'une réflexion menée par les membres de la Commission Politique de la Ville – Education – Citoyenneté pour une mise en place prévue à la rentrée de septembre.

Monsieur le Maire salue les animateurs, Gabrielle MOREAU et Rachid BELKASMI, sous la houlette de Mme Caroline BOURDET, coordinatrice enfance jeunesse, pour le travail réalisé afin de mettre en œuvre ce projet.

Il explique que le dépôt des candidatures des élèves souhaitant participer au Conseil municipal des enfants a eu lieu du 20 septembre au 2 octobre et s'est poursuivi par la « campagne électorale » du 3 au 11 octobre.

Les cartes d'électeurs ont été distribuées et l'élection par les 400 élèves de la commune s'est déroulée le 12 octobre 2018.

La première séance de travail du Conseil élu a eu lieu, ce jour, en présence de Damien STEPHO, maire-adjoint, en charge de la politique de la ville et de la citoyenneté et de Marie-France MARY adjointe en charge de l'éducation.

Afin de permettre l'installation de ce Conseil, Monsieur le Maire procède à la nomination, par ordre alphabétique, de chaque élève élu au Conseil municipal des enfants :

- AMAGROUD Soukeyna
- BA Moussa
- BARNY Davy

- BELLALI Léane
- BEN MLAH Zakaria
- BOURJA Othmane
- CHADLI Siham
- CHARLEBOIS Liyah
- DA CONCEICAO CANECO Mélanie
- DUVAL Yanis
- KORKMAZ Osman
- LAMKIRIDA Safa
- OUNJLI Simohamed
- REBIHA Riyas
- SONMEZ Evan
- ZIHOUNE Lyna

Le Conseil municipal des enfants étant installé, Monsieur le Maire indique que ce Conseil est complet et qu'il est issu des cinq groupes scolaires de la commune et de tous les quartiers de la Ville de Vernouillet. Il exercera son rôle jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ces conseillers travailleront à la construction des projets qui seront présentés par les enfants au sein des commissions de travail municipales afin d'être étudiés, budgétisés et enfin réalisés par la Ville. Monsieur le Maire indique qu'au moins un projet sera réalisé avant la fin de l'année scolaire.

Monsieur le Maire propose de débiter la séance en présentant deux premières délibérations en lien avec les activités scolaires et périscolaires et passe la parole à Monsieur STEPHO qui complète l'intervention de Monsieur le Maire pour avoir une pensée pour Mme Ouïam MOURAJID, Conseillère municipale qui nous a quitté, et qui était une fervente défenseuse de cette action.



Au titre de la Politique de la Ville, Monsieur STEPHO présente ensuite la première délibération relative à l'acquisition de tablettes pour accompagner la mise en place du Portail Famille dans le cadre de la convention de services aux familles.

Monsieur STEPHO rappelle ce que représente le Portail Famille pour les familles vernolitaines dans leur accompagnement et la gestion des inscriptions et règlements des activités par exemple.

Dans ce cadre, la Ville de Vernouillet va se doter de 11 tablettes pour accompagner la gestion et facturation, au plus près, des activités des centres de loisirs et garderies. Cette acquisition peut être accompagnée par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est proposé, au Conseil municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de la CAF, une aide à hauteur de 80 % du montant de cet investissement s'élevant à 3 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette aide financière.



Au titre de la Direction de la Communication, de la Culture et de l'Évènementiel, Marie-France MARY prend ensuite la parole pour présenter la délibération se rapportant à la convention passée avec l'Education Nationale par le biais de l'école élémentaire Gérard Philipe.

Elle concerne la création d'un projet autour du chant choral au sein de l'école.

Les objectifs visés par ce projet sont déclinés de la façon suivante :

- la création d'une chorale à 2 voix,
- la connaissance de sa voix, le développement de l'écoute, la connaissance de certains instruments et musique d'ici et d'ailleurs,
- l'amélioration de la production écrite et orale,
- l'apprentissage d'un répertoire de chansons, l'enrichissement du vocabulaire et enfin l'entrée de la musique dans la classe en développant l'écoute et la pratique du chant.

Il est proposé la participation de 9 classes du CP au CM2, soit 177 élèves sur 20 semaines, ainsi que l'intervention d'un professeur de l'Ecole de musique de Vernouillet, 2h hebdomadaires pour la chorale, l'atelier découverte d'instruments et l'écoute musicale.

La Direction Régionale des Affaires culturelles a donné un avis favorable au projet présenté qui permettra le versement d'une subvention à hauteur de 1500 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à signer la convention à intervenir, solliciter la DRAC, le Rectorat pour obtenir les subventions, valider l'engagement financier de la Ville à hauteur de 750 € et l'intervention d'un professeur à hauteur de 40h sur 20 semaines.

Damien STEPHO souligne que cette action peut être reconductible dans d'autres écoles de la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir, à solliciter les subventions auprès de la DRAC, du Rectorat et valide les propositions présentées.



Monsieur le Maire propose de marquer une pause afin de réaliser une photo avec les enfants et les membres du Conseil municipal et libérer ensuite les enfants.

La séance reprend son courant normal avec l'examen des différents points suivants de l'ordre du jour.



Au titre des Finances, Monsieur le Maire aborde le point relatif à la modification du tableau des subventions 2018.

Il précise qu'il agit de nouvelles demandes d'ajustements concernant :

- Les valorisations d'encadrement pour le COV natation et les mises à disposition de l'ALEV :
 - * Pour le COV, la prévision budgétaire était de 35 000 € ajustée à 14 157.49 €,
 - * Pour l'ALEV, la prévision budgétaire était de 260 000 € ajustée à 14 185.08 €,
- L'UNSS Marcel Pagnol, une subvention exceptionnelle ajustée à 237 €,
- La réduction de la subvention de 40 000 € à l'ALEV du fait de la municipalisation des activités depuis la rentrée de septembre.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette actualisation du tableau des subventions pour l'année 2018.



Monsieur le Maire poursuit avec les admissions en non-valeur sur le budget de la Ville.

Il précise que le Monsieur Trésorier de Dreux agglomération nous a transmis deux états des sommes pour lesquels il n'est pas possible de recouvrer le montant s'élevant à 2 899,19 € correspondant à 11 pièces reçues (8 personnes physiques et 3 personnes morales en insuffisance d'actifs).

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la proposition d'admissions en non-valeur présentée.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à décision modificative n° 2 de la Ville.

Sur la section de fonctionnement et au titre des recettes, la décision modificative se détaille de la façon suivante :

Valorisation des mises à disposition de l'ALEV	14 185.08 €
Valorisation des mises à disposition du COV	14 157.49 €
Participation des familles aux activités Municipalisées	18 000 €
Subventions CAF pour les activités Municipalisées	24 000 €
Participation de Dreux Agglo pour l'entretien des ZA	384 027€
Allocation compensation Dreux Agglo	-384 027 €
FPIC	3 373 €
Total	73 715.57 €

Au titre des dépenses en fonctionnement, nous retrouvons :

Dépenses municipalisation des activités de l'ALEV	25 200.00 €
Dépenses imprévues	38 515.57 €
Subventions aux associations	10 000.00 €
Total	73 715.57 €

Au titre de l'investissement, les recettes s'établissent à :

FCTVA	- 10 000 €
Amendes de police	- 2 652 €
Remboursement prêt par budget Eau	7 182 €
Total	- 5 470 €

Au titre des dépenses d'investissement, il est proposé de réduire le montant dédié aux travaux de – 5 470 € pour ajuster cette décision modificative.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 de la Ville.



Monsieur le Maire poursuit avec les admissions en non-valeur sur le budget de l'Eau.

Le montant proposé par le Trésorier s'élève à 42 683.57 € sur la période de 2006 à 2018.

Ces envois de pièces correspondent à des décisions de justice, des liquidations, des situations de surendettement, des faillites personnelles et des poursuites de recherches difficiles.

Depuis trois ans, il est provisionné une somme afin de suivre ces non-valeurs.

Il n'existe pas de levier pour limiter les non-valeurs mais celles-ci nécessitent un suivi fin et régulier.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition d'admissions en non-valeur.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la décision modificative n°1 du budget de l'Eau.

Au titre de la section de fonctionnement, les dépenses se composent de créances admises en non-valeur à hauteur de 35 793,37 € et de créances éteintes pour 6 890.20 € et ajustées en recettes à hauteur de 2 000.39 € correspondant à un remboursement de la part d'Assainissement par l'Agglomération et par la reprise de provision à hauteur de 40 683.18 €.

Cette décision modificative n°1 sur le budget de l'eau s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 42 683.57 €.

Monsieur le Maire précise que les provisions constituées s'élèvent à 887.62 € au 17 octobre 2018.



Monsieur le Maire poursuit avec la convention relative à la création d'un équipement entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux et la commune de Vernouillet.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de la piscine, ceci passe par la proposition de l'Agglomération du Pays de Dreux, de signer une convention de mandat à compter du 20 octobre 2018 et jusqu'au 31 décembre 2018, pour la création du projet de réhabilitation/extension de la piscine.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir les démarches administratives nécessaires pour que le transfert de compétences soit effectif au 1^{er} janvier 2019 et de l'autoriser, de la même façon, à signer tout document nécessaire à ce transfert.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à cette proposition.



Au titre de l'Urbanisme, Monsieur le Maire aborde le point relatif au Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération du Pays de Dreux.

Il précise que le SCoT se compose de 3 documents :

- Le rapport de présentation,
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs

Monsieur le Maire indique que l'opération de concertation pour l'élaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de l'Agglomération du Pays de Dreux a débuté en 2016 et a mobilisé les communes et leurs instances.

Il précise que ce schéma intègre le Plan Local de l'Habitat et le PADD.

Monsieur le Maire explique que les élus ont fait le choix d'articuler leur projet de territoire autour de 3 objectifs forts à relever :

- **La hiérarchisation de l'organisation territoriale** avec le pôle central et les autres pôles répartis d'une façon déconcentrée sur le territoire.
- **La saisie des opportunités de développement** qui s'offrent au territoire en renforçant les pôles économiques et culturels, en promouvant le dynamisme économique et la bonne qualification des entrées du territoire
- **La valorisation des spécificités environnementales** afin de maintenir les populations en place, les qualités paysagères, le développement d'une typologie d'habitat durable, des zones naturelles et de la politique énergétique.

Il est nécessaire également de maintenir la démographie et de prévoir son évolution. En effet, l'Agglomération verra un accroissement de sa population de 10 000 habitants d'ici à 2030.

Le PLH arrêté répond quant à lui à ces problématiques.

Monsieur le Maire ajoute qu'un travail est réalisé sur les thématiques liées au transport et aux infrastructures routières par le biais du Plan de Déplacement Urbain qui doit intégrer le SCoT.

Tous ces éléments ont été pris en compte dans le SCoT qui a été arrêté lors du Conseil communautaire du 25 juin 2018.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur cette présentation synthétique faite par Monsieur le Maire et d'émettre un avis sur ce projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.



Monsieur le Maire poursuit avec la vente du terrain Louis sis avenue François Mitterrand à Nexity pour la réalisation d'un lotissement de 19 lots.

Monsieur le Maire indique que la ville est propriétaire d'un terrain d'une superficie de 10 399 m² située Avenue François Mitterrand.

La société Nexity Foncier Conseil a fait une proposition d'acquisition à hauteur de 330 000 € TTC avec une clause de retour à meilleure fortune.

Il est proposé au Conseil municipal de céder ce terrain situé avenue François Mitterrand pour y réaliser 19 lots au prix de 330 000 € TTC (TVA sur marge incluse) avec clause de retour à meilleure fortune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.



Au titre de la Politique de la Ville, Monsieur Simon FONTANA présente le point relatif à l'adhésion de la Ville de Vernouillet à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et de désigner Monsieur Simon FONTANA à représenter la Ville auprès de l'Association Nationale des Elus en charge du Sport.

Il est précisé que le montant annuel des cotisations est fixé à 225 €.

L'association permet à la collectivité d'être accompagnée et d'apporter une expertise dans le domaine sportif.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, ces propositions.



Monsieur Damien STEPHO poursuit l'ordre du jour avec la présentation du bilan du Contrat de Villes 2017.

Monsieur STEPHO salue le travail effectué par les services pour la réalisation de celui-ci.

La géographie prioritaire du Contrat de Villes a retenu 2 quartiers prioritaires (Vauvettes et Tabellionne) et d'un quartier de veille active (Salvador Allende).

Il rappelle qu'il est composé de 4 piliers :

- **La Cohésion sociale**, clef de voûte de la politique municipale, où les actions sont les plus représentatives parmi lesquelles les actions éducatives en direction de l'enfance, la jeunesse, les familles, le volet prévention mais également la culture, le sport ;
- **Le Cadre de vie et le renouvellement urbain** ;

- **Le Développement économique et l'emploi**, champ de compétence de l'Agglomération mais dont la Ville apporte un complément d'offre via le service insertion de la ville et l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- **Les Valeurs de la République et la Citoyenneté.**

Il détaille toutes les actions qui ont été menées sur la Ville en 2017.

Les financements mobilisés ont été les suivants :

DSUCS :	2 367 706 €
DPV :	211 756 €
Contrat de Ville :	86 500 €
CAF :	208 946 €
Fonds de soutien :	149 490 €
Divers :	33 239 €
Ville :	2 431 046 €

Pour un montant total de : **5 488 683 €**

Monsieur STEPHO conclut en précisant que le bilan de la Politique de la Ville, sur lequel tous les champs sont présentés, ne se résume pas à la politique des quartiers mais bien à une vision globale des actions sur le territoire communal intégrant les quartiers. Il souligne que l'accompagnement financier des partenaires que sont l'Etat, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, la Caisse d'Allocations Familiales et les autres partenaires, viennent en complément de ceux mobilisés et fléchés, en fonction des priorités, par la Ville.

Il complète sa conclusion en rappelant à l'assemblée que sur le volet santé, qui n'a pas été abordé dans son exposé, l'année 2018 a vu la signature du Contrat Local de Santé qui fait partie intégrante du Contrat de Ville.

Monsieur le Maire ajoute que le Contrat de Ville représente « la mère » de tous les contrats.

Pour conclure ce point, Monsieur le Maire fait état du rendez-vous au siège de l'ANRU à Paris, le vendredi 12 octobre, pour défendre le dossier Bâtes-Tabellionne devant le Comité d'engagement. Il indique que l'avis sera rendu à la mi-novembre et qu'il est dans l'attente de celui-ci et qu'il espère que le dossier aboutisse.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, du bilan présenté.



Au titre de la Politique de la Ville, Madame Michèle MANSION poursuit avec les redevances dues par ENEDIS, FRANCE TELECOM et GEDIA pour l'occupation du domaine public.

Celles-ci se répartissent de la façon suivante :

Enedis	4 822 €
Gédia	2 511,75 €
France Télécom	6 149.03 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les montants de redevances présentés.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les arrêtés qu'il a pris dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Considérant que la commune est propriétaire de parcelles et qu'il convient, dans l'attente de leur utilisation définitive, d'en régler les conditions et les modalités d'exploitation, il est décidé de la conclusion de conventions précaires et révocables fixant les droits et obligations des parties, entre la ville de Vernouillet et M. CHARRE d'ECUBLE (28) d'une part, et M. MONTIGNY de VERNOUILLET (28) autorisant ces derniers à utiliser les dites parcelles moyennant le paiement d'une indemnité annuelle d'occupation.

La séance est close à 22 h